



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 MARS 2019

Le 28 du mois de Mars 2019 à 19h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du Conseil à la Mairie de Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Étaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIQUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, HAAS Nicole, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lislane, ROLS Michel, BRASSEUR Séverine, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, PERREU Anita, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal.

Pouvoirs :

M. DAUVEL Philippe à Mme COUTTENIER Sylviane
 Mme ROBIN Laurene à M. COUDERC Robert

Mme TORRES Isabelle à Mme PERREU Anita
 Mme REGNAULT VIOLON Nicole à M. BARBIER Pascal

Étaient excusés : ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, DAUVEL Philippe, FALIERES Monique, ROBIN Laurène, TORRES Isabelle, RANEA Pierre-Guy, COMAS Martin, ACOLAS Monia, REGNAULT VIOLON Nicole, LEGAY Hervé BELAMARI Sophie.

Secrétaire de séance : Mme COUTTENIER Sylviane

Date de convocation : 22 Mars 2019

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 25

Vote	
Nombre de votants	:29
Pour	:29
Abstention	:00
Contre	:00
Non-participation au vote	:00

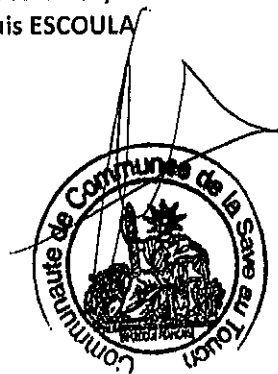
OBJET : Compte rendu de la séance du 14 Mars 2019

M. le Président de séance donne lecture à l'assemblée du compte rendu relatif à la séance du Conseil Communautaire du 14 Mars 2019.

*Le Conseil communautaire prend acte et approuve le compte rendu relatif à la séance du Conseil
 Communautaire du 14 Mars 2019.*

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,
Le Président,
 Louis ESCOULA

Affichée
 le 04/04/2019.....



REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2019

Application Logiciel Legifrance



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 MARS 2019

Le 28 du mois de Mars 2019 à 19h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du Conseil à la Mairie de Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Etaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIQUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, HAAS Nicole, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, BRASSEUR Séverine, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, PERREU Anita, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal.

Pouvoirs :

M. DAUVEL Philippe à Mme COUTTENIER Sylviane
 Mme ROBIN Laurene à M. COUDERC Robert

Mme TORRES Isabelle à Mme PERREU Anita
 Mme REGNAULT VIOLON Nicole à M. BARBIER Pascal

Etaient excusés : ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, DAUVEL Philippe, FALIERES Monique, ROBIN Laurène, TORRES Isabelle, RANEA Pierre-Guy, COMAS Martin, ACOLAS Monia, REGNAULT VIOLON Nicole, LEGAY Hervé, BELAMARI Sophie.

Secrétaire de séance : Mme COUTTENIER Sylviane

Date de convocation : 22 Mars 2019

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 25

Vote	
Nombre de votants	:29
Pour	: 29
Abstention	: 00
Contre	: 00
Non-participation au vote	: 00

OBJET : Décisions communautaires

Le Conseil, entendu les explications de son Président et sur sa proposition :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.5211-10,

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 14/60 du 17 avril 2014 portant délégation au Président d'une partie de ses attributions,

Le Conseil Communautaire Prend acte des décisions suivantes :

2019_022 : Création d'un parking rue Del Guindouillé et réaménagement du parvis de l'école « Marcel Pagnol » à Plaisance du Touch – Avenant n° 1 - Marché n°18007.

2019_023 : Marché n° 18009 - Réhabilitation rue des Fauvettes et création d'un giratoire avenue des Martinets à Plaisance du Touch – lot 1 : Voirie, trottoirs et divers – lot 2 : réseau de collectes pluviales et eaux usées, eau potable – lot 3 : aménagement espaces verts.

2019_024 : Maîtrise d'œuvre pour le calibrage de la rue du Touch à Plaisance du Touch – Avenant n° 2 - Marché n°17001 – MS 14.

2019_025: Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif contenus dans les colonnes enterrées en géolocalisation.

Affichée
 le : 04/04/2019.....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,
Le Président,
 L.ESCOULA



REÇU EN PREFECTURE

Le 04/04/2019

Appréciation: 1 (sans terrain)

no. (01-021-024-100701-2019)00000019_007_00



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 MARS 2019

Le 28 du mois de Mars 2019 à 19h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du Conseil à la Mairie de Léguevin sous la Présidence de Mr ALEGRE Raymond.

Étaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, HAAS Nicole, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, BRASSEUR Séverine, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, PERREU Anita, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, LEGAY Hervé.

Pouvoirs :

M. DAUVEL Philippe à Mme COUTTENIER Sylviane
 Mme ROBIN Laurene à Mr COUDERC Robert

Mme TORRES Isabelle à Mme PERREU Anita

Étaient excusés : ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zalna, DAUVEL Philippe, FALIERES Monique, ROBIN Laurène, TORRES Isabelle, COMAS Martin, ACOLAS Monia, BELAMARI Sophie.

Secrétaire de séance : Mme COUTTENIER Sylviane

Date de convocation : 22 Mars 2019
Délégués en exercice : 41
Membres Présents : 27

Vote	
Nombre de votants	:30
Pour	: 27
Abstention	: 00
Contre	: 03
Non-participation au vote	: 00

OBJET : Compte administratif 2018 de la CCST

Mr Raymond ALEGRE présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2018 dressé par M. Louis ESCOULA, Président de la Communauté de Communes de la Save au Touch.
 M. ESCOULA s'étant retiré,

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

➤ **Adopte par section le Compte Administratif 2018, tel que présenté par le Président de séance :**

Section de Fonctionnement :

- Recettes
- Dépenses

Nombre de votants	: 30
Pour	: 27
Abstention ou nul	: 00
Contre	: 03

Section d'Investissement :

- Recettes
- Dépenses

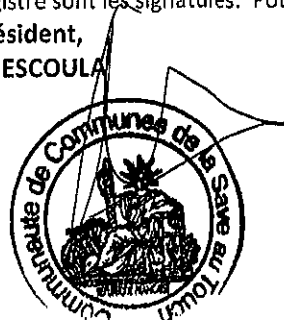
Nombre de votants	: 30
Pour	: 27
Abstention ou nul	: 00
Contre	: 03

La présente délibération a été approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président,
Louis ESCOULA

Affichée
 le : 17/04/2019



REÇU EN PREFECTURE

Le 17/04/2019

Application n° 1088-1-10-01-01-01-01-01-01-01-01

70_DE-013-201900701-20190228-2019_038_DL



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 MARS 2019

Le 28 du mois de Mars 2019 à 19h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du Conseil à la Mairie de Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Étaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, HAAS Nicole, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, BRASSEUR Séverine, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, PERREU Anita, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, LEGAY Hervé.

Pouvoirs :

M. DAUVEL Philippe à Mme COUTTENIER Sylviane
 Mme ROBIN Laurene à Mr COUDERC Robert

Mme TORRES Isabelle à Mme PERREU Anita

Étaient excusés : ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, DAUVEL Philippe, FALIERES Monique, ROBIN Laurène, TORRES Isabelle, COMAS Martin, ACOLAS Monia, BELAMARI Sophie.

Secrétaire de séance : Mme COUTTENIER Sylviane

Date de convocation : 22 Mars 2019

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 28

Vote	
Nombre de votants	:31
Pour	: 31
Abstention	: 00
Contre	: 00
Non-participation au vote	: 00

OBJET : Compte de Gestion 2018 de la CCST

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par Monsieur le trésorier en poste, et que le compte de gestion du budget principal, établi par ce dernier, est conforme au compte administratif du budget principal.

Monsieur le Président précise que le Monsieur le trésorier a transmis à la communauté de communes le compte de gestion 2018 du budget principal, et que ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

➤ Déclare que le Compte de Gestion de la Communauté de Communes dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affichée
 le : 12/04/2019

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,
 Le Président,
 Louis ESCOULA



REÇU EN PREFECTURE

Le 12/04/2019

Appréciation après l'upload.com



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 MARS 2019

Le 28 du mois de Mars 2019 à 19h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du Conseil à la Mairie de Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Étaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, HAAS Nicole, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, BRASSEUR Séverine, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, PERREU Anita, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, LEGAY Hervé.

Pouvoirs :

M. DAUVEL Philippe à Mme COUTTENIER Sylviane
 Mme ROBIN Laurene à M. COUDERC Robert

Mme TORRES Isabelle à Mme PERREU Anita

Étaient excusés : ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, DAUVEL Philippe, FALIERES Monique, ROBIN Laurène, TORRES Isabelle, COMAS Martin, ACOLAS Monia, BELAMARI Sophie.

Secrétaire de séance : Mme COUTTENIER Sylviane

Date de convocation : 22 Mars 2019

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 28

Vote	
Nombre de votants	:31
Pour	:28
Abstention	:03
Contre	:00
Non-participation au vote	:00

OBJET : Budget Principal CCST : affectation des résultats 2018

- Mr le Président rappelle à l'assemblée que le Compte Administratif 2018 dégage un excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2018 de 7 012 228,80 €.
- Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 au Budget Primitif 2019 de la façon suivante :

Investissement :

Compte 1068 : Excédent de Fonctionnement Capitalisé : **1 400 000,00 €**

Fonctionnement :

Compte 002-01 : Résultat de Fonctionnement Reporté : **5 612 228.80 €**

- Le résultat d'investissement cumulé au 31/12/2018 s'élève à -1 326 333.14 € et est reporté en section d'investissement.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

- Décide d'affecter le Résultat de Fonctionnement dégagé au Compte Administratif de la Communauté de Communes de la Save au Touch 2018 au Budget Primitif 2019 comme précité.
- Décide de reporté le résultat d'investissement comme précité.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affichée
 le :...04/04/2019....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,
 Le Président,
 Louis ESCOULA



REÇU EN PREFECTURE

Le 04/04/2019

Appréhension des données

700_DE-001-24-2100/2019-2019/2019_040_DE



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 MARS 2019

Le 28 du mois de Mars 2019 à 19h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du Conseil à la Mairie de Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Etaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, HAAS Nicole, MIIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, BRASSEUR Séverine, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, PERREU Anita, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, LEGAY Hervé.

Pouvoirs :

M. DAUVEL Philippe à Mme COUTTENIER Sylviane
 Mme ROBIN Laurene à M. COUDERC Robert

Mme TORRES Isabelle à Mme PERREU Anita

Etaient excusés : ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, DAUVEL Philippe, FALIERES Monique, ROBIN Laurène, TORRES Isabelle, COMAS Martin, ACOLAS Monia, BELAMARI Sophie.

Secrétaire de séance : Mme COUTTENIER Sylviane

Date de convocation : 22 Mars 2019

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 28

Vote	
Nombre de votants	:31
Pour	: 28
Abstention	: 00
Contre	: 03
Non-participation au vote	: 00

OBJET : Budget Primitif Principal CCST 2019

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le projet du Budget Primitif Principal CCST 2019, dressé par lui et accompagné de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Le Conseil, entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

➤ **Adopte par chapitre le Budget Primitif CCST 2019 qui est arrêté comme suit :**

Section de Fonctionnement :

- Recettes : 23 608 776.80 €
 - Dépenses : 23 608 776.80 €

Nombre de votants :	31
Pour :	28
Abstention ou nul :	00
Contre :	03

Section d'Investissement :

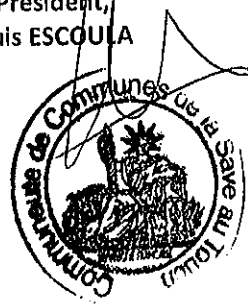
- Recettes : 10 727 520.07 €
 - Dépenses : 10 727 520.07 €

Nombre de votants :	31
Pour :	28
Abstention ou nul :	00
Contre :	03

La présente délibération a été approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Affichée
 le : 12/04/2019.....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,
 Le Président,
 Louis ESCOULA



REÇU EN PREFECTURE

Le 12/04/2019

App. d'Etat 2019-041

70_DE-031-2019-041-2019-041-2019-041-DEL



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 MARS 2019

Le 28 du mois de Mars 2019 à 19h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du Conseil à la Mairie de Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Étaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, HAAS Nicole, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lislane, ROLS Michel, BRASSEUR Séverine, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, PERREU Anita, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, LEGAY Hervé.

Pouvoirs :

M. DAUVEL Philippe à Mme COUTTENIER Sylviane
 Mme ROBIN Laurene à M. COUDERC Robert

Mme TORRES Isabelle à Mme PERREU Anita

Étaient excusés : ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, DAUVEL Philippe, FALIERES Monique, ROBIN Laurène, TORRES Isabelle, COMAS Martin, ACOLAS Monia, BELAMARI Sophie.

Secrétaire de séance : Mme COUTTENIER Sylviane

Date de convocation : 22 Mars 2019

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 28

Vote	
Nombre de votants	:31
Pour	:28
Abstention	:01
Contre	:02
Non-participation au vote	:00

OBJET : Taux de fiscalité 2019 : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, cotisation foncière des entreprises

- Taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties

Toutes les communautés de communes à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) sont tenues de voter, en plus du taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), les taux de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties, de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Monsieur le Président propose les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 10.21% (identique à l'année 2018),
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 0.00% (identique à l'année 2018),
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 5.40% (identique à l'année 2018).

- Cotisation foncière des entreprises

Monsieur Le Président expose les dispositions du IV de l'article 1636 B decies du code général des impôts permettant aux EPCI concernés, s'ils n'utilisent pas en totalité leur droit à augmentation du taux de CFE fixé selon les principes de droit commun, de reporter, sur les 3 ans suivants, les augmentations de taux non retenues, sous certaines conditions.

Il précise que les droits capitalisés au titre d'une année, ne peuvent être utilisés qu'au cours des trois années suivantes et que si, à l'expiration du délai de 3 ans, l'EPCI n'a pas usé de droit à récupération ou ne l'a utilisé que partiellement, les droits restants tombent.

En vertu de ce qui précède, Monsieur le président propose, au titre de l'année 2019 :

- d'utiliser la mise en réserve faite en 2016 pour 0,08%
- de voter un taux en 2019 de 34.55 % soit 34,47 % hors réserve antérieure + 0,08 de réserve faite en 2016

de mettre en réserve un taux de 0,09%, correspondant à la différence entre le taux maximum de droit commun (34,56%) et le taux voté hors réserve antérieure (34,47%).

Le Conseil, entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

➤ **Décide, au titre de l'année 2019 :**

- Au niveau des taxes ménages :
 - taxe d'habitation : 10,21% (identique à l'année 2018),
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,00% (identique à l'année 2018),
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 5,40% (identique à l'année 2018).
- Au niveau de la cotisation foncière des entreprises :
 - d'utiliser la mise en réserve faite en 2016 pour 0,08%
 - de voter un taux de 34,55% soit 34,47% hors réserve antérieure + 0,08 de réserve faite en 2016
 - de mettre en réserve un taux de 0,09%, correspondant à la différence entre le taux maximum de droit commun (34,56%) et le taux voté hors réserve antérieure (34,47%).

Tableau récapitulatif :

	<u>Rappel du Taux 2018</u>	<u>Taux 2019</u>
Taxe Habitation	10,21 %	10,21%
Taxe Foncier Bâti	0,00 %	0,00%
Taxe Foncier Non Bâti	5,40 %	5,40%
C.F.E.		
Taux hors réserve		34,47%
Utilisation de la réserve 2016		0,08%
Taux Global voté pour 2019		34,55%
Taux de mis en réserve au titre de 2019		0,09%

La présente délibération a été approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Affichée
le : 04/04/2019.....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,
Le Président,
Louis ESCOULA





Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 MARS 2019

Le 28 du mois de Mars 2019 à 19h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du Conseil à la Mairie de Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Etaients présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, HAAS Nicole, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, BRASSEUR Séverine, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louls, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, PERREU Anita, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, LEGAY Hervé.

Pouvoirs :

M. DAUVEL Philippe à Mme COUTTENIER Sylviane
 Mme ROBIN Laurene à M. COUDERC Robert

Mme TORRES Isabelle à Mme PERREU Anita

Etaients excusés : ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, DAUVEL Philippe, FALIERES Monique, ROBIN Laurène, TORRES Isabelle, COMAS Martin, ACOLAS Monia, BELAMARI Sophie.

Secrétaire de séance : Mme COUTTENIER Sylviane

Date de convocation : 22 Mars 2019
Délégués en exercice : 41
Membres Présents : 28

Vote	
Nombre de votants	:31
Pour	:31
Abstention	:00
Contre	:00
Non-participation au vote	:00

OBJET : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2019

Le Conseil de Communauté avait approuvé par délibération du 14 Octobre 2002 :

- 1°) Le principe de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à compter de 2003,
- 2°) La différenciation de zone,
- 3°) L'exonération à 100% de la taxe pour certains établissements,
- 4°) Une redevance spéciale pour les D.I.B.

Le Président propose au Conseil de Communautaire de maintenir pour 2019 les taux 2018 comme mentionnés ci-dessous en fonction des deux zones :

T.E.O.M.			
	<u>2018</u>	<u>2019</u>	
<u>Zone 1</u>	15,59	15,59	Maintien des taux
<u>Zone 2</u>	14,39	14,39	Maintien des taux

Zone 1 : Plaisance du Touch, Léguevin, La Salvetat Saint Gilles, Lévignac.

Zone 2 : Lasserre-Pradère, Mérenvielle, Sainte Livrade.

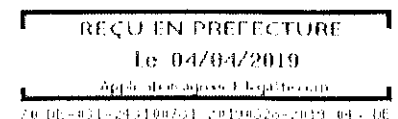
Le Conseil, entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

- adopte les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2019 comme mentionnés ci-dessus.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affichée
 le : 04/04/2019.....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,
 Le Président,
 Louis ESCOULA





Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 MARS 2019

Le 28 du mois de Mars 2019 à 19h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du Conseil à la Mairie de Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Étaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, HAAS Nicole, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, BRASSEUR Séverine, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, PERREU Anita, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, LEGAY Hervé.

Pouvoirs :

M. DAUVEL Philippe à Mme COUTTENIER Sylviane
 Mme ROBIN Laurene à M. COUDERC Robert

Mme TORRES Isabelle à Mme PERREU Anita

Étaient excusés : ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, DAUVEL Philippe, FALIERES Monique, ROBIN Laurène, TORRES Isabelle, COMAS Martin, ACOLAS Monia, BELAMARI Sophie.

Secrétaire de séance : Mme COUTTENIER Sylviane

Date de convocation : 22 Mars 2019

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 28

Vote	
Nombre de votants	:31
Pour	: 28
Abstention	: 02
Contre	: 01
Non-participation au vote	: 00

OBJET : Dotation de Solidarité – critères de répartition 2019

Le président rappelle à l'assemblée les critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire évoqués lors du ROB présenté lors de la séance du 14 mars 2019. Comme présenté en séance, il propose de conserver ces critères en figeant 80% de la DSC 2018 et en appuyant sur les éléments suivants :

- 1) **Montant total de la D.S.C.** : 2 211 102.83 €
- 2) **Critères de répartition** :

Population Recensée DGF 2018	Potentiel financier 2018 par population DGF	Charges de Transfert 2018 en euros	Voirie (m) 2018	Fiscalité des entreprises 2018
15,00%	20,00%	5,00%	15,00%	45,00%

La dotation de solidarité communautaire s'établit comme suit au titre de l'année 2019 :

- Plaisance du Touch : 1 110 153.33 €
- Leguevin : 453 730.36 €
- La Salvétat St Gilles : 287 020.56 €
- Lévignac : 115 889.21 €
- Lasserre-Pradère : 116 336.41 €
- Mérenvielle : 64 537.42 €
- Sainte-Livrade : 63 435.54 €

REÇU EN PEFECTURE

Le 04/04/2019

Appréciation: Leguevin

Il est proposé d'approuver les critères de répartition de la Dotation de Solidarité 2019 comme précités ci-dessus.

Le Conseil, entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

- Approuve les critères de répartition de la Dotation de Solidarité 2019 comme précités ci-dessus,
- Précise que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2019.

La présente délibération a été approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Affichée
le : 04/04/2019.....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,
Le Président,
Louis ESCOULA





Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 MARS 2019

Le 28 du mois de Mars 2019 à 19h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du Conseil à la Mairie de Léguevin sous la Présidence de Mr ALEGRE Raymond.

Étaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, HAAS Nicole, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, BRASSEUR Séverine, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, PERREU Anita, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, LEGAY Hervé.

Pouvoirs :

M. DAUVEL Philippe à Mme COUTTENIER Sylviane
 Mme ROBIN Laurene à M. COUDERC Robert

Mme TORRES Isabelle à Mme PERREU Anita

Étaient excusés : ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, DAUVEL Philippe, FALIERES Monique, ROBIN Laurène, TORRES Isabelle, COMAS Martin, ACOLAS Monia, BELAMARI Sophie.

Secrétaire de séance : Mme COUTTENIER Sylviane

Date de convocation : 22 Mars 2019

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 27

Vote	
Nombre de votants	:30
Pour	: 27
Abstention	:00
Contre	:03
Non-participation au vote	:00

OBJET : Budget annexe Zones d'Activités Economiques : Compte administratif 2018

Mr Raymond ALEGRE présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2018 du budget annexe ZAE dressé par Mr Louis ESCOULA, Président de la Communauté de Communes de la Save au Touch.
 Mr ESCOULA s'étant retiré,

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

- Adopte par section le Compte Administratif 2018 du BA ZAE, tel que présenté par le Président de séance :

Section de Fonctionnement :

- Recettes
- Dépenses

Nombre de votants :	30
Pour	: 27
Abstention ou nul	:00
Contre	:03

Section d'Investissement :

- Recettes
- Dépenses

Nombre de votants :	30
Pour	: 27
Abstention ou nul	:00
Contre	:03

La présente délibération a été approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,
Le Président,
 Louis ESCOULA

Affichée
 le : 16/04/2019.....



REÇU EN PREFECTURE

Le 16/04/2019

Appréciation : 16/04/2019

70106-001-24-0100701-20190326-2019_045_04



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 MARS 2019

Le 28 du mois de Mars 2019 à 19h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du Conseil à la Mairie de Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Étaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, HAAS Nicole, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lislane, ROLS Michel, BRASSEUR Séverine, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louls, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, PERREU Anita, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, LEGAY Hervé.

Pouvoirs :

M. DAUVEL Philippe à Mme COUTTENIER Sylviane
 Mme ROBIN Laurene à M. COUDERC Robert

Mme TORRES Isabelle à Mme PERREU Anita

Étaient excusés : ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, DAUVEL Philippe, FALIERES Monique, ROBIN Laurène, TORRES Isabelle, COMAS Martin, ACOLAS Monia, BELAMARI Sophie.

Secrétaire de séance : Mme COUTTENIER Sylviane

Date de convocation : 22 Mars 2019

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 28

Vote	
Nombre de votants	:31
Pour	:31
Abstention	:00
Contre	:00
Non-participation au vote	:00

OBJET : Budget annexe Zone d'activités économiques : compte de gestion 2018

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par Monsieur le trésorier en poste, et que le compte de gestion du budget principal, établi par ce dernier, est conforme au compte administratif du budget principal.

Monsieur le Président précise que le Monsieur le trésorier a transmis à la communauté de communes le compte de gestion 2018 du budget principal, et que ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

➤ **Déclare que le Compte de Gestion du budget annexe Zone d'activités économiques dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affichée
 le : 16/04/2019.....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,
 Le Président,
 Louis ESCOULA



REÇU EN PREFECTURE

Le 16/04/2019

Application n° 2019-046



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 MARS 2019

Le 28 du mois de Mars 2019 à 19h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du Conseil à la Mairie de Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Etalent présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, HAAS Nicole, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, BRASSEUR Séverine, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, PERREU Anita, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, LEGAY Hervé.

Pouvoirs :

M. DAUVEL Philippe à Mme COUTTENIER Sylviane
 Mme ROBIN Laurene à Mr COUDERC Robert

Mme TORRES Isabelle à Mme PERREU Anita

Etaiet excusés : ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, DAUVEL Philippe, FALIERES Monique, ROBIN Laurène, TORRES Isabelle, COMAS Martin, ACOLAS Monia, BELAMARI Sophie.

Secrétaire de séance : Mme COUTTENIER Sylviane

Date de convocation : 22 Mars 2019
Délégués en exercice : 41
Membres Présents : 28

Vote	
Nombre de votants	:31
Pour	:31
Abstention	:00
Contre	:00
Non-participation au vote	:00

OBJET : Budget Annexe Zone d'activités économiques : affectation des résultats 2018

- Mr le Président rappelle à l'assemblée que le Compte Administratif 2018 du BA ZAE dégage un excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2018 de 43 941.63 €.
 Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 au Budget Primitif 2019 de la façon suivante :

Investissement :

Compte 1068 : Excédent de Fonctionnement Capitalisé : **43 941.63 €**

Fonctionnement :

Compte 002-01 : Résultat de Fonctionnement Reporté : **0.00 €**

- Le résultat d'investissement cumulé au 31/12/2018 s'élève à - 61 571.19 € et est reporté en section d'investissement.

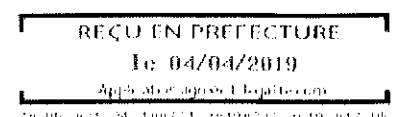
Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

- Décide d'affecter le Résultat de Fonctionnement dégage au Compte Administratif 2018 du budget annexe zone d'activités économiques au Budget Primitif 2019 comme précité.
- Décide de reporté le résultat d'investissement comme précité.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affichée
 le : 04/04/2019.....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,
 Le Président,
 L.ESCOULA





Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 MARS 2019

Le 28 du mois de Mars 2019 à 19h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du Conseil à la Mairie de Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Étaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIQUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, HAAS Nicole, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, BRASSEUR Séverine, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, PERREU Anita, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, LEGAY Hervé.

Pouvoirs :

M. DAUVEL Philippe à Mme COUTTENIER Sylviane
 Mme ROBIN Laurene à M. COUDERC Robert

Mme TORRES Isabelle à Mme PERREU Anita

Étaient excusés : ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, DAUVEL Philippe, FALIERES Monique, ROBIN Laurène, TORRES Isabelle, COMAS Martin, ACOLAS Monia, BELAMARI Sophie.

Secrétaire de séance : Mme COUTTENIER Sylviane

Date de convocation : 22 Mars 2019

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 28

Vote	
Nombre de votants	:31
Pour	:28
Abstention	:00
Contre	:03
Non-participation au vote	:00

OBJET : BA Zones d'Activités Economiques : Budget 2019

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le projet du Budget Primitif annexe 2019 « Zones d'Activité Economique » dressé par lui et accompagné de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Le Conseil, entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

➤ **Adopte par chapitre le Budget Primitif annexe 2019 « Zones d'Activités Economiques » qui est arrêté comme suit :**

Section de Fonctionnement :

- Recettes : 1 196 498.00 €
 - Dépenses : 1 196 498.00 €

Nombre de votants	: 31
Pour	: 28
Abstention ou nul	: 00
Contre	: 03

Section d'Investissement :

- Recettes : 109 628.82 €
 - Dépenses : 109 628.82 €

Nombre de votants	: 31
Pour	: 28
Abstention ou nul	: 00
Contre	: 03

La présente délibération a été approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Affichée
 le : 16/04/2019.....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,
 Le Président,
 Louis ESCOULA



REÇU EN PREFECTURE

Le 16/04/2019

Applicable à : www.l-leguevin.com

70_DE-001-20190701-20190320-2019_048_00



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 MARS 2019

Le 28 du mois de Mars 2019 à 19h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du Conseil à la Mairie de Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Étaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, HAAS Nicole, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, BRASSEUR Séverine, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, PERREU Anita, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, LEGAY Hervé.

Pouvoirs :

M. DAUVEL Philippe à Mme COUTTENIER Sylviane
 Mme ROBIN Laurene à M. COUDERC Robert

Mme TORRES Isabelle à Mme PERREU Anita

Étaient excusés : ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, DAUVEL Philippe, FALIERES Monique, ROBIN Laurène, TORRES Isabelle, COMAS Martin, ACOLAS Monia, BELAMARI Sophie.

Secrétaire de séance : Mme COUTTENIER Sylviane

Date de convocation : 22 Mars 2019

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 28

Vote	
Nombre de votants	:31
Pour	:31
Abstention	:00
Contre	:00
Non-participation au vote	:00

OBJET : Programmes d'actions de prévention des inondations – convention de partenariat

Monsieur le Président expose à l'assemblée que douze communes de l'agglomération toulousaine, riveraines de la Garonne, ont été classées par l'Etat au T.R.I (Territoire à Risque Inondation) de Toulouse. Compte tenu de ses compétences (dont la GEMAPI), et sous l'égide du Préfet et de l'Agence de Bassin Adour-Garonne, la Communauté Urbaine de Toulouse a réalisé une étude sur cette thématique sur son territoire, et au-delà (94 communes au total), dénommée SLGRI (Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation). Elle a été menée et approuvée par M. le Préfet en octobre 2017 ; cette analyse couvre un territoire plus vaste que le TRI et englobe notamment Plaisance (seule commune de la CCST concernée).

Pour entrer en phase opérationnelle de prévention, un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) à l'échelle du territoire de la SLGRI est nécessaire. La communauté urbaine de Toulouse s'est portée volontaire pour « porter » cette étude, à laquelle elle associe le SICOVAL, la CAM (Muretain Agglo) et Plaisance (via la CCST). Le PAPI est un programme d'actions, élaboré pour 6 ans, visant à assurer une prise en compte globale et permettant la mise en œuvre d'actions dans tous les axes de gestion du risque inondation.

Un « PAPI d'intention », préalable au « PAPI complet », devrait être élaboré dans l'année 2019. Un PAPI d'intention ne comporte pas de projets d'équipements, d'aménagements ou de travaux mais seulement leurs études ou des actions de surveillance, de gestion, d'amélioration des connaissances, de diffusion de l'information, etc...

Les actions potentielles d'un PAPI recouvrent plusieurs domaines : gestion des milieux hydrauliques et réseau pluvial, urbanisme, droit des sols, politiques d'aménagement, sécurité civile, protection des populations, communication, etc...

Toulouse Métropole, « porteur » du dossier, propose, sous l'égide du Préfet, une convention de partenariat entre les 4 EPCI concernés pour l'élaboration d'un PAPI à l'échelle de la SLGRI.

La convention a pour but d'élaborer un projet commun et cohérent de prévention et gestion des inondations pour réduire la vulnérabilité des communes ; sa durée n'excèdera pas le temps nécessaire à la labellisation du PAPI d'intention (soit environ jusqu'à début 2020). Un COTEC (structure technique) et un COFIL (instance décisionnaire) sont prévus.

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/04/2019

Appréciation: agresse@legatte.com

Chaque EPCI restera libre de choisir les études et actions qui lui semble pertinente sur son territoire ; chacun d'entre eux devra collaborer efficacement à l'élaboration du projet ; il est prévu que la « structure porteuse » affecte un poste à temps complet sur ce dossier.

Le Conseil, entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

- Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec Toulouse Métropole, le SICOVAL et le Muretain Agglo en vue de l'élaboration d'un PAPI d'intention (Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations).

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affichée
le :04/04/2019.....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,
Le Président,
Louis ESCOULA





Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 MARS 2019

Le 28 du mois de Mars 2019 à 19h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du Conseil à la Mairie de Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Etaients présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, HAAS Nicole, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, BRASSEUR Séverine, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, PERREU Anita, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, LEGAY Hervé.

Pouvoirs :

M. DAUVEL Philippe à Mme COUTTENIER Sylviane
 Mme ROBIN Laurene à M. COUDERC Robert

Mme TORRES Isabelle à Mme PERREU Anita

Etaients excusés : ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, DAUVEL Philippe, FALIERES Monique, ROBIN Laurène, TORRES Isabelle, COMAS Martin, ACOLAS Monia, BELAMARI Sophie.

Secrétaire de séance : Mme COUTTENIER Sylviane

Date de convocation : 22 Mars 2019

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 28

Vote	
Nombre de votants	:31
Pour	:31
Abstention	:00
Contre	:00
Non-participation au vote	:00

OBJET : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, parking rue del Guindouillé à Plaisance du Touch – avenant n°2

M. le Président expose à l'assemblée que pour la réalisation d'un parking avec parvis traversant et quai de bus rue Del Guindouillé à Plaisance, cette Commune a délégué par convention à la CCST divers travaux de sa compétence. Cette convention a été conclue en septembre 2018 sur la base des estimations du maître d'œuvre au niveau des études.

Après consultation des entreprises, notification du marché, exécution des travaux, modification du projet en cours d'exécution (ayant nécessité la conclusion d'un avenant) et décompte des honoraires de maîtrise d'œuvre, il convient d'actualiser les montants objets de la délégation.

Par délibération de mars dernier, le Conseil s'est prononcé sur le montant des travaux (délibération n° 031) ; il convient aujourd'hui de préciser le montant de la délégation relative à la maîtrise d'œuvre. La répartition du montant global des honoraires se fait au prorata du coût des travaux de chaque collectivité.

La répartition est ainsi établie :

1°) Coût de la maîtrise d'œuvre :

- commande initiale de maîtrise d'œuvre au taux de 6,72 % sur un coût prévisionnel de 200 000 € HT : 13 440,00 € HT

- commande supplémentaire de maîtrise d'œuvre pour prise en compte modification projet et augmentation travaux (y compris la maîtrise d'œuvre pour les travaux supplémentaires directement pris en compte par la Commune) : 581,90 € HT

- montant total de la maîtrise d'œuvre commandée : 14 021,90 € HT

2°) Coût total des travaux (après avenant et y compris les travaux directement pris en compte par la Commune)

: 213 084,23 + 7 882,50 = 220 966,73 € HT

- dont part CCST : 196 079,23 € HT soit 88,74 %

- dont part Commune : 24 887,50 € HT soit 11,26 %

3°) Répartition des honoraires :

- pour la CCST : 12 443,03 € HT
- pour la Commune : 1 578,87 € HT

L'avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage portera donc sur ces montants de maîtrise d'œuvre et leurs répartitions. Le Conseil sera invité à autoriser le Président à signer cet avenant.

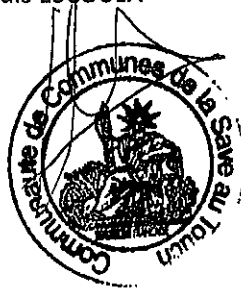
Le Conseil, entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

- Autorise le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de Maitrise d'ouvrage
- Autorise le Président

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affichée
le : 04/04/2019.....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,
Le Président,
Louis ESCOULA





Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 MARS 2019

Le 28 du mois de Mars 2019 à 19h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du Conseil à la Mairie de Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Etaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, HAAS Nicole, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, BRASSEUR Séverine, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, PERREU Anita, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, LEGAY Hervé.

Pouvoirs :

M. DAUVEL Philippe à Mme COUTTENIER Sylviane
 Mme ROBIN Laurene à M. COUDERC Robert

Mme TORRES Isabelle à Mme PERREU Anita

Etaient excusés : ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaïna, DAUVEL Philippe, FALIERES Monique, ROBIN Laurène, TORRES Isabelle, COMAS Martin, ACOLAS Monia, BELAMARI Sophie.

Secrétaire de séance : Mme COUTTENIER Sylviane

Date de convocation : 22 Mars 2019

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 28

Vote	
Nombre de votants	:31
Pour	: 31
Abstention	: 00
Contre	: 00
Non-participation au vote	: 00

OBJET : Avenant à la convention adhésion au service retraite du CDG 31

M. le Président expose à l'assemblée que par délibération du 12 Mars 2015 le Conseil de Communauté a approuvé la convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations qui autorise le Centre de Gestion de la Haute Garonne (CDG 31) à agir pour le compte des collectivités auprès de la CNRACL sur les dossiers de retraite. Dans l'attente de la mise en place d'un nouveau cadre partenarial, la Caisse des Dépôts et Consignations a souhaité prolonger cette convention pour l'année 2019.

Afin de continuer à recourir au service Retraite du CDG31 il convient d'approuver l'avenant à la convention, sachant qu'elle est établie jusqu'au 31 décembre 2019, et qui modifie les tarifs comme suit :

La participation financière pour le contrôle des dossiers retraite est la suivante :

Contrôle des dossiers

Régularisation.....	21 €
Validation.....	21 €
Rétablissement.....	21 €
Compte individuel retraite.....	21 €
Estimation indicative globale.....	42 €
Pension de réversion.....	42 €
Liquidation.....	42 €

Le Conseil, entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant à la convention d'adhésion au service retraite de CDG 31
- Autorise le Président à signer ladite convention.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affichée
 le : 04/04/2019.....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et l'an que dessus.
 Au registre sont les signatures pour extrait conforme,
 Le Président,
 Louis ESCOULA



REÇU EN PREFECTURE

Le 04/04/2019

Appréciation: lepost.fr